



Communiqué de presse

27 juin 2013

L'allocation minimale et la partie fixe des allocations d'assurance chômage sont revalorisées de 0,6 % à partir du 1^{er} juillet 2013

À l'issue de sa réunion du 27 juin, le Conseil d'administration de l'Unédic a décidé d'une revalorisation de 0,6 % de l'allocation minimale et de la partie fixe de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE). Cette revalorisation concerne 66,2 % des demandeurs d'emploi indemnisés par l'Assurance chômage au 1^{er} juillet 2013 soit environ 1 576 000 personnes.

L'allocation minimale passe à 28,38 € par jour - contre 28,21 € / jour actuellement.

La partie fixe de l'ARE passe à 11,64 € par jour indemnisé - contre 11,57 € par jour actuellement. Elle s'ajoute à la partie proportionnelle de l'allocation qui équivaut à 40,4 % de l'ancien salaire.

Cette revalorisation concerne dans les mêmes proportions les demandeurs d'emploi de Mayotte qui relèvent d'un régime spécifique d'indemnisation.

Le coût pour l'Assurance chômage pour le deuxième semestre 2013 et l'année 2014 est de l'ordre de 52,5 millions d'€.